

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

« ASSOCIATION PASSAGEOISE D'ÉTUDES SPIRITES ALLAN KARDEC »

Chez M. Jean-Pierre P., 9 chemin du Pinche 47520 LE PASSAGE D'AGEN
Numéro SIRET = 792 012 304 000 12 - Courriel = apesak@laposte.net Tel : 0621 42 5860

Cette association a pour objet : l'étude et l'explication des phénomènes Spirités et leurs Conséquences sur la vie morale, physique et physiologique des Êtres Humains – (voir Statuts de l'association).

COMITE D'ADMINISTRATION = bureau

Membres titulaires :

Président = Jean Pierre P. (élu le 08/07/2018) rééligible en 2021
Trésorier = Gérard B. (élu le 04/07/2020 pour 2 ans) rééligible en 2022
Trésorier Adjoint = Yoan R. (élu le 07/07/2019) rééligible en 2022
Secrétaire = Josette P. (élue le 04/07/2020) rééligible en 2023

Membres de soutien actuels : (élus le 04 juillet 2020) rééligibles en 2021.

Arlette B., Patrick G., Maurice L., Philippe L., Marie-Ange S. et Sandrine Z.

Les membres de soutien sont élus tous les ans et seront confirmés à chaque Assemblé Générale Ordinaire.

GESTION

Président et vice-président :

Ils président les réunions du Conseil d'Administration, gèrent l'Association, s'informent et la représentent dans toutes les démarches possibles auprès des autorités compétentes.

Ils décident de la conduite à tenir pour chaque dossier d'adhérent.

Ils peuvent déléguer leur autorité avec l'accord du Comité d'Administration.

Secrétaire et secrétaire adjoint :

Les secrétaire et adjoint s'occupent des convocations des réunions prévues par la Présidence.

Ils tiennent à jour le registre des changements officiels survenus dans l'Association ; les dates des récépissés provenant de la Préfecture. Ce registre doit être constamment à jour, il peut être présenté, à tout moment, aux Autorités Administratives ou Judiciaires qui le demandent.

Le Secrétaire se tiendra en contact permanent avec le Trésorier pour la mise à jour des cotisations sur le fichier central.

Le Secrétaire dresse le compte-rendu de chaque réunion.

Trésorier et trésorier adjoint :

Ils s'occupent des cotisations des adhérents et des entrées d'argent.

Les trésorier et trésorier adjoint sont chargés de régler toutes les factures et toutes les sorties d'argent.

Un état de rapprochement et de vérification du compte caisse et du compte banque leur sera demandé.

Membres du bureau :

Leur rôle est d'émettre un avis lors de décisions importantes et/ou urgentes.

Les membres du bureau (titulaires ou de soutien) sont au cœur de l'association et ce sont de fermes représentants de la Doctrine Spirite. Grâce à leur réforme morale, ils pourront montrer, informer, guider, éduquer et transmettre leurs connaissances Spirités à tous ceux qui s'interrogent sur l'APÉSAK, sur la philosophie et les actualités Spirités. Pour leur épanouissement personnel, ils pourront effectuer des mini conférences ou des QCM proposés en dehors des réunions habituelles.

Les membres du bureau se réuniront tous les mois pour discuter des projets en cours. Tout membre du bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives du bureau, pourra être considéré comme démissionnaire (voir articles 10 et 13 des Statuts de l'APÉSAK du 19/09/2015), l'intéressé ayant été invité à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

RÉUNIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

À l'APÉSAK, le Conseil d'Administration est équivalent au bureau.

Elles se tiendront à l'appel du Président au siège de l'Association ou dans tout autre local désigné pour cette réunion.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, le lieu de réunion de l'Assemblée Générale sera choisi par le bureau en fonction de la prévision du nombre des participants.

PUBLICITÉ

Si besoin, l'Association fera publicité par tous les moyens légaux qui sont à sa disposition : radio, messagerie Internet, Sites (www.apesak.fr - www.spiritesdesregions.fr - www.decouvrirlespiritisme.fr), conférences, livres, journaux, Administrations territoriales, etc.

Le patronyme « APÉSAK » est protégé par le Domaine grâce à l'adhésion annuelle à IONOS.FR

L'Association propose des médias Spirités en location. Pour emprunter ces médias (DVD, CD, Livres, Revues, etc.) le non adhérent devra donner une caution de 10,00 € par exemplaire emprunté.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Les membres titulaires du Comité d'Administration sont renouvelables tous les 3 ans par tiers chaque année. Les membres de soutien sont confirmés par vote tous les ans.

ÉLECTIONS

Le vote à main levée est préconisé pour toutes les décisions.

Les membres du bureau sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour élire le Président, le Président sortant désignera deux assesseurs qui dirigeront cette seule élection.

SÉANCES

Généralités

Pour l'épanouissement de chacun, il sera demandé assiduité à toutes les réunions, comme études de la philosophie, médiumnité, assistance aux personnes, aide aux Esprits souffrants, vibrations, passes Spirités, conférences et autres. Ces réunions sont prévues à l'avance sur un calendrier annuel (établi conformément à la période scolaire).

Pour participer aux séances (médium, assistance aux personnes et passes Spirités) les médiums doivent être en parfaite santé morale et mentale. Ils ne doivent pas avoir soufferts de maladies nerveuses ou psychiques. Le mieux est de posséder une forte personnalité ou de se montrer capable de maîtriser ses réactions et ses émotions. En un mot, il est déconseillé d'avoir un caractère trop influençable.

Il est vivement conseillé d'arriver avant 20H00 pour mieux se concentrer : (sérieux, respect, discipline, précision, suivi, ponctualité et assiduité).

Une prière d'ouverture et de clôture, inspirée ou non, sera effectuée à chaque session.

Le Directeur qui dirige la séance est responsable. A tour de rôle, un des participants sera dirigeant pour animer la réunion.

Les personnes présentes observent le calme, le recueillement, le respect et ont une attitude de déférence. Pendant la séance, les médiums doivent être confiants, disponibles et bien concentrés.

La médiumnité par incorporation ne sera pas utilisée dans la séance « Médium ».

Nul n'est autorisé à faire de la médiumnité par curiosité, ni d'évoquer les Esprits par amusement.

Pour faire de la médiumnité, il est préférable d'être en groupe. Dans ce cas, les adhérents acceptent la critique des autres, le cas échéant, ils corrigent l'erreur pour ne plus la recommencer.

Les Esprits seront traités avec bienveillance avec un langage noble dans toutes les rencontres.

La confiance dans les Esprits-Guides est nécessaire. Une fois la communication commencée, on doit laisser libre accès à celle-ci.

A la fin de la séance, chacun retrouve son esprit critique pour discuter de façon respectueuse et émettre des opinions constructives sur les échanges.

Thème des séances

Étude. Étudier, pour mieux connaître le sujet et en parler correctement. Elle se fait sur un thème donné les vendredis de 19h55 à 21h00 au siège de l'APÉSAK.

Vibrations. C'est une série de pensées dirigées grâce à un égrégore très positif avec l'aide des Esprits aimants, vers notre Mère nourricière la Terre et les personnes inscrites sur le cahier. Toutes les personnes et beaucoup d'Esprits ont besoin de pensées généreuses et de prières. Aucun bienfait ne se perd, la pensée se propage à l'infini sous forme d'ondes, de vibrations ou d'énergies. Il est possible d'accompagner ou d'aider personnellement les cas présentés. Ces réunions sont prévues deux fois par mois les 1er et 3ème vendredis au siège de l'APÉSAK de 21h15 à 22h30.

Médium. C'est un apprentissage pour les débutants et une mise en pratique pour les plus confirmés. Des médiums Spirités seront formés à la lumière de la philosophie d'Allan Kardec. Ces réunions sont prévues deux fois par mois les 2ème et 4ème vendredis au siège de l'APÉSAK de 21h15 à 22h30.

Aide aux personnes. Tant qu'aucun médium n'est formé pour ce type d'aide, il n'y aura pas de médiumnalité ciblée.

Aide aux Esprits souffrants. Autour de nous, beaucoup d'Esprits sont en souffrance. Notre ascendant moral et l'énergie salvatrice de nos vibrations bienveillantes les aideront. Cette réunion spéciale demande une coordination parfaite entre les intervenants. La ponctualité, la constance, la régularité, l'assiduité, la bonne entente sincère sont nécessaires dans le travail à fournir. Les Guides préconisent des médiums en nombre suffisant, compétents, responsables, organisés, bien inspirés et sachant prendre des initiatives en cas d'incident : un communique avec l'Esprit souffrant, un le moralise, un le magnétise et un autre en prière tient les vibrations élevées.

Les Guides préfèrent que chacun garde son rôle habituel et sa place pour être plus performant.

Le Passe Spirite. Transmission d'énergies bénéfiques au corps et à l'âme par le fluide du médium et des Esprits Guides (sans contact physique). Ce Passe Spirite peut être individuel ou collectif.

Évangile au foyer. Au cours de réunions sur Skype les lundis et mardis de 21h00 à 22h00, un texte Spirite est commenté. Ensuite une pensée élevée vers la Terre et ses habitants ou vers les Esprits de nos familles et/ou souffrants est prévue pendant quelques minutes. Pour y participer, merci de me contacter sur Skype : **live:.cid.3bab80958d9aaa89**

Prières aux Esprits suicidés, oubliés et souffrants. Une vibration pour les Esprits suicidés, oubliés et/ou souffrants a été créée avec une procédure particulière soit au centre soit au domicile de chacun. Si vous souhaitez la connaître et y participer sur Skype le mercredi à 21h00, merci de contacter l'APÉSAK (apesak@laposte.net).

Conférences. Des séminaires, symposiums, mini congrès ou conférences peuvent être programmés. Leurs dates et promotions seront diffusées séparément. N'hésitez pas à demander plus d'informations. Vous pouvez consulter le Site Spirités des régions pour des informations francophones : www.spiritesdesregions.fr

Réunion du 5^{ème} vendredi du mois. L'APÉSAK se place sous la tutelle des Guides de l'association et réserve cette date pour se mettre en relation avec eux. Les membres de cette réunion choisiront le thème (dates prévues : 30/10/2020 et 30/04/2021).

Autres Réunions. Des réunions de bureau se feront régulièrement et d'autres réunions seront organisées pas encore inscrites sur cette liste.

CARACTÈRES

L'adhésion au groupe se fait par volonté personnelle suivant ses propres convictions, chacun est libre d'être sympathisant à la philosophie, libre d'épouser ou de rejeter les idées Spirités.

Chaque nouvel adhérent doit lire attentivement les Statuts et le Règlement intérieur qui lui sont présentés.

De même, la démission pour un choix autre que cette philosophie, se fait sans critique, sans contrainte ni pression.

Tous aliénations de personnalité, bourrages de crâne, conditionnements quels qu'ils soient, jeûnes et abstinences pour rendre plus malléables, ne sont pas compatibles avec la philosophie Spirite et en sont donc exclus.

Le Spiritisme est en dehors de toutes ascèses.

Il n'impose pas une croyance aveugle, mais se soumet à la compréhension raisonnée de chacun. Avant de croire, il faut comprendre.

Libre choix et libre arbitre sont les bases de la philosophie et donc de l'Association.

La connaissance n'est pas imposée, l'information se fait de manière personnelle, chacun à son rythme, en réponse aux questions posées. Il est cependant conseillé à tous de s'informer avec un esprit de rigueur et de vérifier systématiquement les informations.

A ceux qui adhèrent aux convictions et aux idées, rien ne leur est caché, la totalité des messages est mise à leur disposition après autorisation de diffusion par le bureau.

L'élitisme n'a pas sa place dans les groupes, pas de maître, pas de gourou, pas de chemin initiatique. Celui qui étudie le Spiritisme et le met en pratique c'est-à-dire le plus vertueux dans la réforme morale, sera ambassadeur Spirite.

Aucune hiérarchie physique, sociale, pécuniaire ou glorifiable, aucun dogme, aucun rite n'impose sa loi. La seule hiérarchie qui transmet le respect, c'est la probité et les bonnes vertus morales : humilité, charité, bienveillance, bonté, amour du prochain, etc.

DIVULGATION

Le nouvel arrivant reçoit un livre offert par l'association en guise de bienvenue.

L'APÉSAK dispose d'un stock de livres et de prospectus publicitaires issus de dons qui seront distribués pour permettre une meilleure divulgation du Spiritisme.

Règlement Intérieur voté au Passage d'Agen lors de l'Assemblée Générale du 04/07/2020

Le Président,

Le Trésorier,

Le Trésorier Adjoint,

La Secrétaire,

Jean-Pierre P.

Gérard B.

Yoan R.

Josette P.